



CPJEPS AAVQ AS

**ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE
QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE
LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE**

RNCP N°39927 - CERTIFICATEUR MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES -
DATE D'ENREGISTREMENT 29/11/2024

**Formation professionnelle et
diplômante de niveau 3
(Niveau CAP-BEP)**

DATES

**3 novembre 2025 au
30 Juin 2026 à Nantes**

LE MÉTIER VISÉ

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) atteste d'une qualification professionnelle dans la filière de l'animation.

L'emploi visé est celui d'animateur d'activités et de vie quotidienne. Il se situe:

- dans les accueils collectifs de mineurs principalement :
 - Accueil périscolaires
 - Accueil de loisirs
 - Séjours de vacances
- dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Les employeurs peuvent être :

- du secteur privé : entreprises ou associations du secteur de l'animation et du lien social et familial ;
- du secteur public: des collectivités territoriales.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action.

Il est toutefois autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

Démarche

- Formation en alternance
- Mise en situation pratique
- Analyse de pratique
- Formation de 455 heures en centre de formation et 672 heures en entreprise

Publics ciblés et financements



Apprenti·e
Salarié·e
Demandeur d'emploi
Particulier

Coût de la formation

5801,25 € ouverte aux demandeurs d'emploi ou salarié·es.

Frais d'inscription de 45 €

Financements mobilisés

Région PDL via le programme «1 emploi=1 formation» pour les demandeurs d'emploi (*sous conditions*)
Contrat d'apprentissage - CPF, employeur

Programme de formation

- BC 1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupe.
- BC 2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe.
- BC 3 : Participer au fonctionnement d'une structure.

Le diplôme CPJEPS AAVQ AS est délivré par la DRAJES, via l'obtention des 3 Blocs de Compétences qui le constituent.

La validation partielle du diplôme, par BC, est possible.

Modalités d'évaluation

- Evaluation BC 1 :
 - Production d'un document écrit personnel comprenant trois préparations de séances d'activités.
 - Mise en situation d'animation professionnelle sur une des 3 séances préparées.
 - Suivi d'un entretien portant sur le document et la séance d'animation.
- Evaluation BC 2 :
 - Production d'un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées dans sa structure.
 - Entretien oral portant sur une des deux actions du document choisis par les évaluateurs.
- Evaluation BC 3 :
 - Production d'un document écrit personnel portant sur sa structure, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci.
 - Entretien oral portant sur le document.

Pré requis

- Diplôme ouvert à tous niveaux de publics et répond ainsi à son statut de qualification de niveau 3 relatif à l'entrée professionnelle dans le cursus des métiers de l'animation.
- Avoir un casier judiciaire vierge pour être diplômé.
- Être titulaire du PSC1 – STT ou équivalent en cours de validité.
- Participer à l'entretien préalable à l'entrée en formation à la FAL 44.
- Épreuve de sélection si plus de 20 candidats.
- Valider les EPMSF en cours de formation
- Les expériences et les qualifications dans le champ de l'animation seront appréciées (expérience bénévole, CQP animateur périscolaire, BAFA..).

ENTRETIEN PRÉALABLE À L'ENTRÉE EN CPJEPS DÈS RÉCEPTION DU DOSSIER

Dès réception de votre dossier d'inscription complet, nous convenons d'une date d'entretien.

Cet entretien de 30 à 45 minutes permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du·de la candidat·e, sa motivation individuelle pour tenter de garantir la réalisation de ses objectifs : l'acquisition du diplôme CPJEPS et l'insertion professionnelle

L'entretien a donc pour objectifs de vérifier :

- la capacité d'expression orale,
- la motivation, l'implication et le réalisme du projet professionnel du candidat,
- la représentation du métier.

Épreuve de sélection si plus de 20 candidats:

- Description d'une séance d'animation réalisée auprès d'un public. Cet écrit sur table permettra de contrôler les capacités de rédaction du candidat (syntaxe, vocabulaire, orthographe...).

Débouchés

Avec le CPJEPS AAVQ AS, vous êtes reconnu·e en tant que professionnel·le de l'animation. Vous exercez principalement dans le cadre associatif ou d'entreprises de l'économie sociale ainsi qu'auprès des collectivités territoriales :

Animateur d'activités et de vie quotidienne.

- Animateur en accueil de loisirs périscolaire.
- Animateur en accueil de loisirs.
- Animateur enfance-jeunesse.
- Animateur en séjours de vacances.
- Animateur socioculturel.

Les intervenants

L'établissement FAL Formation propose depuis 20 ans des formations diplômantes et qualifiantes dans le champ de l'animation sportive et socioculturelle.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs et formatrices professionnel·les de l'animation et d'intervenant·es spécialisés·es.

Des intervenant·es de la Ligue de l'enseignement seront très souvent sollicités sur les contenus de la formation.

EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMSF)

L'EPMSF est obligatoire et est organisé par l'organisme de formation en début de formation.

Les EPMSF ont pour objectif de vérifier la capacité du candidat à animer un groupe en sécurité. Cette exigence est obligatoire pour pouvoir encadrer son public sur sa structure d'alternance.

Les EPMSF se dérouleront en deux parties:

- Animation d'une activité éducative ou socioculturelle d'une durée de 20 minutes.
- Entretien d'une durée de 20 minutes portant notamment sur les aspects sécuritaires.

Passerelles

Le CPJEPS est aussi un « tremplin » vers d'autres diplômes professionnels.

Avec de l'expérience, le diplômé pourra s'orienter vers le niveau supérieur, le BPJEPS. Ce qui lui permettra d'accéder aux fonctions de direction grâce au certificat complémentaire.

Le CPJEPS AAVQ AS donne l'équivalence du BC 3 du BPJEPS Animateur « ASEC ».

Information collective

- Salle de formation de la Ligue de l'enseignement : 2b rue de Madrid, 44000 Nantes
- Jeudi 05 Juin 2025 à 15h
- Jeudi 04 Septembre 2025 à 17h30

ÉNTRETIEN PRÉALABLE À L'ENTRÉE EN CPJEPS

- **Dès réception d'un dossier d'inscription complet**, dans les locaux de la FAL 44, 2a rue de Madrid, 44000 Nantes

ÉPREUVE DE SELECTION : si + de 20 candidats

- **09 et 10 octobre 2025** dans les locaux de la FAL 44, 2a rue de Madrid, 44000 Nantes

Délai d'inscription

- Date limite : **3 octobre 2025**.

Journées de positionnement

- **16 et 17 octobre 2025** dans les locaux de la FAL 44, 2a rue de Madrid, 44000 Nantes

Temps obligatoire pour les candidat-es admis-e en formation - permet d'établir le parcours de formation selon équivalences diplômes - de transmettre toutes les informations administratives et pédagogiques.

Plus d'infos



Ligue de l'enseignement - FAL 44
2A rue de Madrid – BP74107 – 44041 Nantes cedex 1
02 51 86 33 10
Contact : Emmanuel SCICLUNA - formation@laligue44.org



Formation accessible aux personnes porteuses de handicap.
Réfèrent Handicap : Raphaël Pappo.
referent.handicap@laligue44.org

